NETTOYANT TURBO BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Numéro de référence: 3206
Date d'émission: 03-05-16 Date de révision: 13-10-20 Remplace la version de: 29-05-18 Version: 2.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : NETTOYANT TURBO BARDAHL
Code du produit : 3206 # 736320R4
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Fonction ou catégorie d'utilisation : Additifs pour carburants

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur
SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3
7522 TOURNAI - BELGIQUE
T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61
msds@bardahlfrance.com - www.bardahl.fr

Fournisseur
SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3
7522 TOURNAI - BELGIQUE
T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61
msds@bardahlfrance.com - www.bardahl.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 (0)70.245.245 / +33 (0)1.45.42.59.59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	

France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	CENTRE ANTI-POISON DE TUNISIE	Rue Abou Kacem Chebbi MONTFLEURY 1089 TUNIS CHEBBI TUNIS	+71335500 +71335190	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration, catégorie 1 H304

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Contient : Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Mentions de danger (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fermeture de sécurité pour enfants : Applicable

Avertissement tactile : Applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	(N° CE) 918-481-9 (N° REACH) 01-2119457273-39	80-100	Asp. Tox. 1, H304
Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics	(N° CAS) 246538-78-3 (N° CE) 920-901-0 (N° REACH) 01-2119456810-40	<3	Asp. Tox. 1, H304
1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	(N° CE) 479-710-1	<0.3	Repr. 1B, H360FD STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 4, H413
naphtalène substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, CH, DE, DK, ES, FI, FR, GB, HU, IE, IT, LV, NL, PL, RO, SE)	(N° CAS) 91-20-3 (N° CE) 202-049-5 (N° Index) 601-052-00-2	<0.01	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations : Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante.
Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage : Stocker dans un récipient fermé. Conserver à l'abri du gel.
Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition.
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME [mg/m³]	1200 mg/m³
VME [ppm]	184 ppm
Norvège - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grenseverdier (AN) (mg/m³)	275 mg/m³
Grenseverdier (AN) (ppm)	50 ppm

naphtalène (91-20-3)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
IOELV TWA (mg/m³)	50 mg/m³
IOELV TWA (ppm)	10 ppm
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK Valeur moyenne journalière (mg/m³)	50 mg/m³
MAK Valeur moyenne journalière (ppm)	10 ppm
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Limit value [mg/m³]	53 mg/m³
Limit value [ppm]	10 ppm
Short time value [mg/m³]	80 mg/m³
Short time value [ppm]	15 ppm
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grænseværdi (8 timer) (mg/m³)	50 mg/m³
Grænseværdi (8 timer) (ppm)	10 ppm
Grænseværdi (STEL) (mg/m³)	100 mg/m³
Grænseværdi (STEL) (ppm)	20 ppm
Finlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
HTP-arvo (8h) (mg/m³)	5 mg/m³
HTP-arvo (8h) (ppm)	1 ppm
HTP-arvo (15 min)	10 mg/m³
HTP-arvo (15 min) (ppm)	2 ppm

naphtalène (91-20-3)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME [mg/m³]	50 mg/m³
VME [ppm]	10 ppm
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	2 mg/m³
Valeur limite au poste de travail (ppm)	0,4 ppm
Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
AK-érték	50 mg/m³
Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL (8 hours ref) (mg/m³)	50 mg/m³
OEL (8 hours ref) (ppm)	10 ppm
Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m³)	50 mg/m³
OEL TWA (ppm)	10 ppm
Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m³)	50 mg/m³
OEL TWA (ppm)	10 ppm
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	50 mg/m³
Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m³)	80 mg/m³
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NDS (mg/m³)	20 mg/m³
NDSCh (mg/m³)	50 mg/m³
Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m³)	50 mg/m³
OEL TWA (ppm)	9,5 ppm
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (mg/m³)	53 mg/m³
VLA-ED (ppm)	10 ppm
VLA-EC (mg/m³)	80 mg/m³
VLA-EC (ppm)	15 ppm
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m³)	50 mg/m³
nivågränsvärde (NVG) (ppm)	10 ppm
kortidsvärde (KTV) (mg/m³)	80 mg/m³
kortidsvärde (KTV) (ppm)	15 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (mg/m³)	53 mg/m³
WEL TWA (ppm)	10 ppm
WEL STEL (mg/m³)	80 mg/m³
WEL STEL [ppm]	15 ppm

naphtalène (91-20-3)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m³)	50 mg/m³
VME (ppm)	10 ppm
Turquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m³)	50 mg/m³
OEL TWA (ppm)	10 ppm
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH TWA (mg/m³)	50 mg/m³
ACGIH TWA (ppm)	10 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Gants. EN 374

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)		3 (> 0.65)	EN ISO 374

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables. EN 166

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	limpide.
Couleur	:	brun. orange.
Odeur	:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible

Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	63 °C
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	0,789 g/cm³ (20°C)
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	< 20 mm²/s (40°C)
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Etincelles. Eau, humidité. Gel.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	4951 mg/m³ 4 heures

naphtalène (91-20-3)	
DL50 orale	490 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2500 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 340 mg/m³

Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics (246538-78-3)	
DL50 orale	> 10000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 3160 mg/kg

1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	
DL50 orale rat	> 2000 (OECD 423)
DL50 cutanée rat	> 2000 (OECD 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

NETTOYANT TURBO BARDAHL	
Viscosité, cinématique	< 20 mm²/s (40°C)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l
CE50 72h algae 1	> 1000 mg/l

Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene	
CL50 poisson 1	2 mg/l 4 jours
CE50 autres organismes aquatiques 1	3 mg/l invertébrés aquatiques
CE50 autres organismes aquatiques 2	1,1 mg/l algues

naphtalène (91-20-3)	
CL50 poissons 2	≥ 2350 µg/l 48 heures
CE50 Daphnie 1	1,96 mg/l 48 heures

1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	
CL50 poisson 1	> 0,5 mg/l (OECD 203)
CE50 Daphnie 1	> 0,36 mg/l (OECD 202)
CE50 72h algae 1	> 0,36 mg/l (OECD 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
Biodégradation	80 % 28 jours

Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene	
Biodégradation	58 % 28 jours

Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics (246538-78-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,6
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel élevé (3).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Indications complémentaires : Vider complètement les emballages avant élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ecologie - déchets : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Non applicable

Transport maritime
Non applicable

Transport aérien
Non applicable

Transport ferroviaire
Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:	
Composant	**%**
hydrocarbures aliphatiques	≥30%
hydrocarbures aromatiques	<5%

15.1.2. Directives nationales

France
Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Allemagne

Restrictions professionnelles	:	Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG) Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)
Classe de danger pour l'eau (WGK)	:	WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	:	Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW- liste des substances cancérogènes	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	:	Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	:	Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	:	Aucun des composants n'est listé

Danemark

Classe de danger d'incendie	:	Classe III-1
Unité de stockage	:	50 litre
Remarques concernant la classification	:	Inflammable d'après le ministère de la Justice danois; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises	:	L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.